

# Aide à la diffusion de l'architecture contemporaine, à la mise en place de manifestations et d'événements et d'aide à la profession d'architecte

## DRAC

### Présentation du dispositif

- Dans le cadre du soutien à l'architecture, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) poursuivent une politique d'aide à la diffusion de l'architecture contemporaine, à la mise en place de manifestations et d'événements et d'aide à la profession d'architecte au travers de ce dispositif
- Sont éligibles à cette aide :
  - les structures de diffusion de l'architecture (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), maisons de l'architecture, associations...) qui favorisent la connaissance, la promotion de l'architecture récente et contemporaine,
  - les actions qui concernent les expositions, les prix ou palmarès régionaux, les conférences, les débats, les événements nationaux ou régionaux (ex : mois de l'architecture, manifestations sur les albums des jeunes architectes et paysagistes...).

### Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est déterminé selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

### Organisme

#### DRAC

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **DGCA – Direction générale de la création artistique**  
62, rue Beaubourg  
75003 PARIS  
Web : [www.culture.gouv.fr/...](http://www.culture.gouv.fr/...)